



## ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE CIRCULATION SUR LE PONT DE L'ÎLE DE RÉ

Comme annoncé dans le communiqué de presse d'hier jeudi 13 septembre, l'inspection quotidienne des câbles du pont de Ré a été mise en place par les services techniques du Département dès aujourd'hui vendredi 14 septembre.

Par mesure de sécurité et pour limiter les charges sur le pont il est décidé d'adapter dès à présent les conditions de circulation par les dispositions suivantes :

- La circulation des convois exceptionnels de plus de 40 tonnes demeure interdite.
- La vitesse est limitée à 50km/h sur l'ensemble du pont.
- La distance de sécurité entre les poids lourds (*PTAC supérieur à 3,5 tonnes*) est portée à 200m.

### Pour information

Le Département a contacté les entreprises de travaux publics spécialisées dans les câbles de précontrainte qui étudient dès à présent les conditions de remplacement du câble défectueux.